

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 26 (1946)  
**Heft:** 3

**Register:** Offres et demandes commerciales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

## REPRÉSENTATIONS

Pour tous renseignements complémentaires, prière d'adresser la correspondance à notre siège, 16, avenue de l'Opéra, « Service Organisation commerciale », en mentionnant le numéro de l'annonce.

### REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

#### HORLOGERIE

R 327 France. — Montres tous calibres.

R 328 France. — Petits forêts spéciaux pour l'horlogerie.

#### MATÉRIEL INDUSTRIEL :

R 329 France. — Machines-outils, outillage mécanique.

### REPRÉSENTANTS SUISSES CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON FRANÇAISE

#### PRODUITS CHIMIQUES :

R 330 Suisse. — Superphosphate, sulfate d'ammoniaque pour engrais, trichloréthylène, phosphate bibas. pur, cristallisé, cyanure de potasse 98-100 p. 100, tripoli en poudre, pierre ponce en poudre, pierre du levant en poudre.

#### ARTICLES EN MÉTAL :

R 331 Suisse. — Articles en métal pour reliures, fabrication de registres, de cartonnages, de cadres.

## Calendrier des foires et expositions

Paris	28 mars au 14 avril 1946	Salon des Arts ménagers.
Lyon	27 avril au 5 mai 1946	Foire de Lyon.
Bâle	4 mai au 14 mai 1946	Foire de Bâle.
Paris	25 mai au 10 juin 1946	Foire de Paris.
Genève	1 <sup>er</sup> juin au 16 juin 1946	Foire de Genève.
Paris	5 juin au 15 juillet 1946	Salon de la Publicité.
Bordeaux	23 juin au 8 juillet 1946	Foire de Bordeaux.
Lille	18 juillet au 4 août 1946	Foire commerciale de Lille.
Lausanne	7 septembre au 22 septembre 1946	Comptoir suisse de Lausanne.
Lugano	28 septembre au 13 octobre 1946	Foire suisse de Lugano.
Paris	octobre 1946	Salon de l'automobile.

## FOIRE DE BALE

4 AU 14 MAI 1946

Des démarches sont en cours pour obtenir les facilités, en particulier en matières de visa et de devises, pour les personnes désirant se rendre à la Foire de Bâle.

Nous les prions de bien vouloir s'adresser à notre siège à Paris où à nos secrétariats de province, qui se feront une obligation de les renseigner dès qu'une décision sera intervenue.

## AVIS A NOS MEMBRES SUISSES

La Légation et les Consuls de Suisse en France procèdent actuellement au recensement des dommages de guerre dont nos compatriotes ont été victimes durant les hostilités.

Au cas où, des ressortissants suisses ne se seraient pas encore mis en rapport avec lesdites représentations pour leur signaler les pertes qu'ils ont subies, ils sont priés de vouloir bien s'adresser jusqu'au 1<sup>er</sup> mai au plus tard à la Légation ou au Consulat dont ils relèvent.